

la lettre des S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL - SEULLES



Le Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, Paul Chandelier



2013 aura été une année riche en évènements : d'abord parce qu'elle a démarré avec l'approbation officielle des 2 SAGE Orne aval-Seulles et Orne moyenne, ensuite parce que le SAGE Orne amont, après le travail fructueux fourni par sa CLE, a validé sa stratégie cet été et consultera ses assemblées avant enquête publique dans le courant de l'année prochaine.

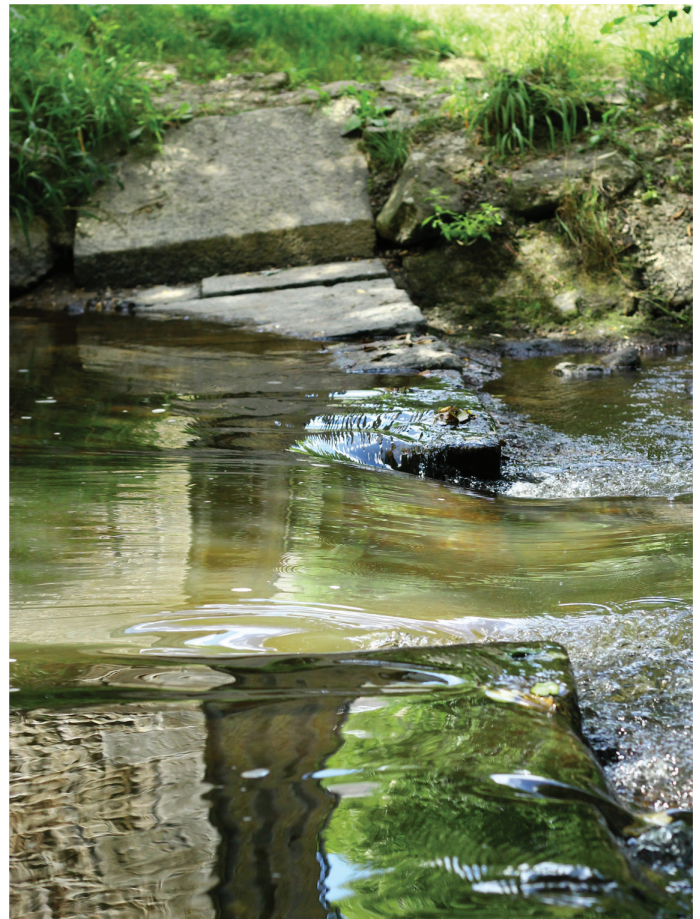
Les actions inscrites au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ont également pu être engagées cette année, suite à la signature de la convention cadre relative à sa mise en oeuvre sur le territoire entre l'IIBO, l'Etat, le Conseil Régional de Basse-Normandie, les Conseils Généraux du Calvados et de l'Orne et l'Agence de l'eau Seine Normandie, le 22 juillet 2013.

Afin d'inciter les collectivités à gérer et préserver les zones humides, l'Institution a recruté un technicien dont la mission principale consiste, sur des secteurs prioritaires, à vous donner les clés de lecture pour localiser ces habitats remarquables et à vous accompagner dans les démarches de protection et de mise en valeur de ces espaces dont le rôle est primordial vis-à-vis de la ressource en eau.

Toujours dans le souci d'être plus proche de vous et plus accessible, nous avons aussi récemment mis en ligne le nouveau site internet de l'Institution.

Par ailleurs, au-delà de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et des projets sur les territoires pouvant impacter l'état de nos ressources, la mise en oeuvre des SAGE est vouée à créer une dynamique sur les bassins de l'Orne et de la Seulles : travailler entre l'amont et l'aval sur des programmes cohérents pour nos rivières, continuer à renforcer notre collaboration avec les différents usagers de l'eau et des rivières, les collectivités et les services de l'Etat. C'est le travail que nous nous efforçons chaque jour de porter sur nos territoires et dans cet objectif européen d'atteinte du bon état.

1^{er} prix du Concours photos organisé par l'IIBO
L'ORNE ET LA SEULLES, LA VIE AUTOUR DE L'EAU



"Glissement de terrain" par Mathilde ROMAN

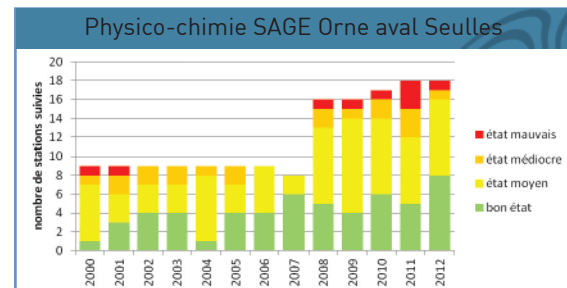
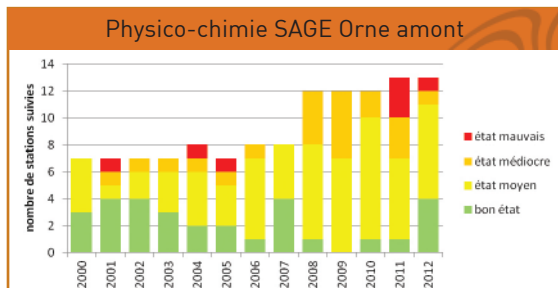


DANS CE NUMÉRO :

- ▶ Quelques données sur l'état de nos rivières 2
- ▶ Natura 2000 3
- ▶ Zoom sur le PAPI 4
- ▶ Zones humides 5
- ▶ Actualités du territoire Orne Amont 5
- ▶ Actualités du territoire Orne Moyenne 8
- ▶ Actualités du territoire Orne aval Seulles 10
- ▶ Supplément : Cahier technique n° 11

QUELQUES DONNEES SUR L'ETAT DE NOS RIVIERES

SUIVI DE LA QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DE NOS RIVIERES

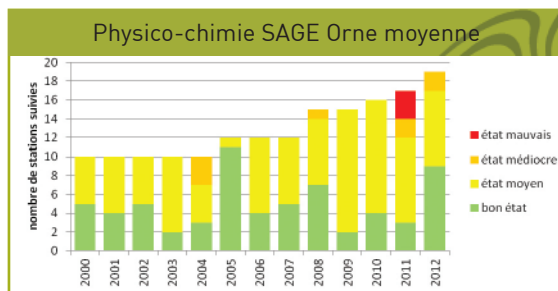


Les 7 stations en état moyen sont très proches du bon état (seul le carbone organique est déclassant).

Les 2 stations dégradées sont sur des petits cours d'eau : la Rânette (problème ponctuel de nitrites) et le ruisseau St Martin (pollution diffuse + problématique).

Sur les 8 stations en état moyen, 3 sont très proches du bon état (Seullles amont, Seulline et Mue aval) ; 5 stations restent en état moyen, dont les 2 sur l'Odon (en lien avec le phosphore) et la Mue amont et le Bactot (avec l'azote)

La Guigne a des teneurs en nitrates > à 50mg/l (comme le Bactot) et a souffert d'un manque d'oxygène très déclassant en juillet ; la Chiromne se comporte comme un fossé agricole et subit diverses pressions

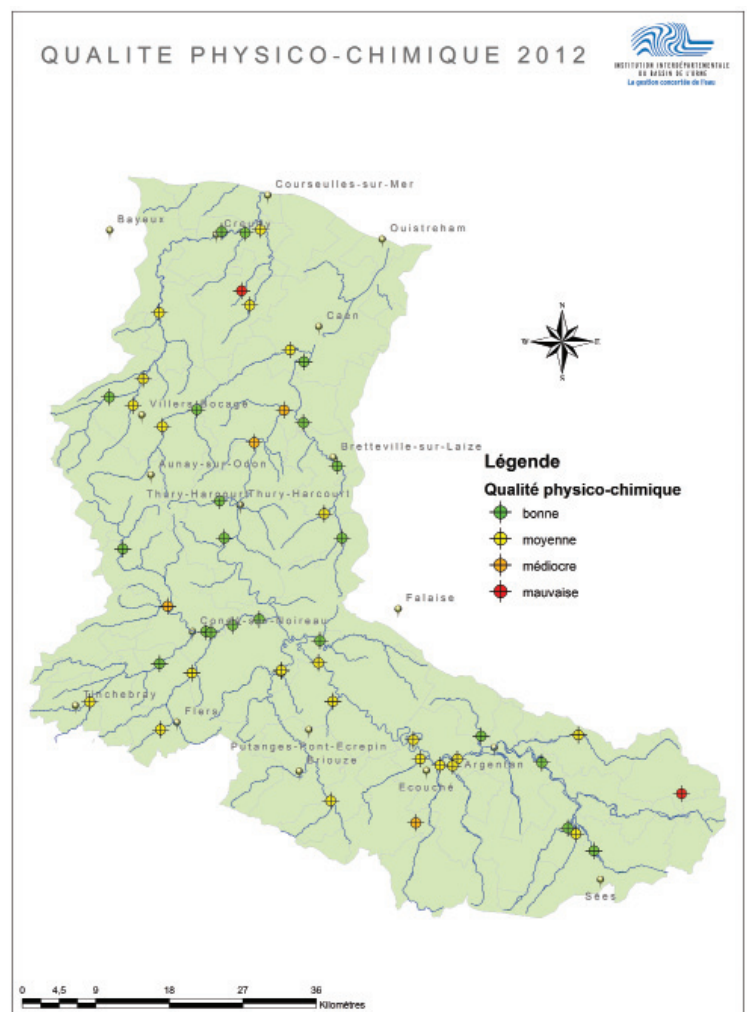


Sur les 8 stations en état moyen, 7 sont très proches du bon état (seul le carbone organique est déclassant) ; la Vère reste en état moyen à cause de l'azote réduit au printemps. L'Orne à Grimbosq et le Tortillon ont souffert d'un manque d'oxygène très déclassant en juillet.

En conclusion

Après l'année exceptionnellement mauvaise de 2011, la qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin de l'Orne et de la Seullles en 2012 s'est globalement améliorée. Elle reste fortement corrélée à la pluviométrie. L'année s'est en effet caractérisée par de fortes pluies de printemps et d'automne, entraînant des problèmes d'ammoniaque et de nitrites, et de faibles pluies d'hiver, d'où des problèmes moindres de lessivage des parcelles agricole. Enfin les petits cours d'eau, par définition fragiles, méritent une attention particulière pour stopper leur dégradation et/ou préserver leur potentiel.

Contact : Agence de l'Eau Seine Normandie
02 35 63 61 30



NATURA 2000 et les bassins de l'Orne et de la Seulles :

UN PREMIER BILAN SUR 4 SITES

Le réseau Natura 2000 est un vaste projet à l'échelle européenne qui vise à préserver les espèces et les habitats naturels caractéristiques ou menacés en Europe, tout en respectant les activités humaines.

Le bassin de l'Orne et de la Seulles est couvert par 9 sites Natura 2000 (34 000 ha) dont 6 ciblent plus particulièrement les espèces et milieux inféodés à l'eau, pour un bassin d'environ 352 000 ha.

Les actions visant la préservation de la biodiversité sur ces sites, sont mises en oeuvre sur la base du volontariat au travers de 2 types de contrats :

- Les contrats relatifs aux terres agricoles, mis en oeuvre au travers de mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt)
- Les contrats relatifs aux terres non agricoles, dit contrats Natura 2000 qui s'adressent aux propriétaires privés, aux collectivités,...

Un point étape en quelques chiffres pour 4 des 9 sites du bassin :

Sur ces 4 sites, les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) visent principalement la gestion extensive des prairies avec une réduction voire l'absence de fertilisation et l'absence de traitement chimique, la création et l'entretien de couverts herbacés et de haies bocagères.



Prairie maigre de fauche, habitat d'intérêt européen

Site de la Haute Vallée de l'Orne

(opérateur CPIE des Collines Normandes) :

Ce site sur le territoire du SAGE Orne amont, est le plus grand territoire Natura 2000 du bassin et couvre une superficie de 20 614 ha. Au bout de 2 campagnes de MAEt, près de 30 % des agriculteurs exploitants ayant au moins une parcelle sur le site, se sont engagés dans la démarche, soit environ 175 exploitants.

Au final sur 15 415 ha exploités sur l'ensemble du site, 3 157 ont fait l'objet de demandes d'engagement en MAEt, soit

environ 20 % de la surface agricole utile. Par ailleurs plus de 33 km de haies ont aussi été contractualisées.

Contact : Marie Deville,
CPIE des Collines Normandes 02 33 96 69 94

Site d'Ecouves

(opérateur PNR Normandie-Maine) :

Ce site couvre une partie du bassin de la Cance, affluent rive gauche de l'Orne sur le territoire du SAGE Orne amont, soit une surface de 1 437 ha.

En 2008 et 2009, un programme de restauration et d'entretien de cours d'eau a permis la pose de clôtures et d'abreuvoirs, l'entretien de la ripisylve, la restauration d'anses d'érosion et le retrait des embâcles. Depuis 2009, ce sont 56 hectares qui ont fait l'objet de contractualisation au titre des MAEt, soit 14 % de la surface agricole utile (SAU) totale du site. L'année 2013, aura vu 41 ha engagés dans des MAEt visant spécifiquement la préservation des prairies humides. Sur ces surfaces les obligations du cahier des charges sont la non destruction des prairies permanentes engagées, l'absence de désherbage chimique et aucun apport de fertilisants minéraux et/ou organiques. Par ailleurs, il existe aussi des contrats Natura 2000 qui visent plus particulièrement la préservation et la gestion des zones humides et couvrent environ 44 ha de surface non agricole.

Contact : Julia Combrun,
PNR Normandie Maine 02 33 81 75 75

Site de la Vallée de l'Orne et de ses affluents

(Opérateur CPIE des Collines Normandes) :

Ce site situé sur le territoire du SAGE Orne moyenne est assez morcelé, et couvre une surface de 2 119 ha. Depuis 2009 les territoires engagés dans les campagnes MAEt correspondent à 177 ha sur 543 ha de SAU (soit 30 % et 20 exploitants).

Contact : Aurore Duval,
CPIE des Collines Normandes 02 33 96 69 92

Site de la Vallée de la Druance

(Opérateur CPIE des Collines Normandes) :

Affluent rive gauche de l'Orne, la Vallée de la Druance couvre une surface de 5 879 ha et environ 150 km linéaire de cours d'eau sur le territoire du SAGE Orne moyenne. Depuis 2007, ce sont 1 098 ha de SAU qui ont été engagés dans les MAEt (soit 29 % de la SAU du territoire et 80 agriculteurs) pour une surface totale de 3 765 ha de SAU.

Contact : Aurore Duval,
CPIE des Collines Normandes 02 33 62 34 65

Une démarche de longue haleine qui semble porter ses fruits

Sur l'ensemble de ces sites on constate une montée croissante de la contractualisation, qui montre l'impact positif du travail effectué par les opérateurs de terrain. Basé sur le volontariat, il s'agit de convaincre du bien fondé de cette démarche gagnant/gagnant. Petit à petit cela semble porter ses fruits, espérons que la récolte 2014 sera à la hauteur des attentes de chacun.

Zoom sur le PAPI des bassins versants de l'Orne et de la Seulles

POURQUOI UN PAPI SUR LE TERRITOIRE ?

En avril 2009, les collectivités territoriales des bassins de l'Orne et de la Seulles, en partenariat avec l'Etat, ont décidé de lancer une réflexion sur la faisabilité d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Le diagnostic du territoire a permis de mettre en évidence trois priorités locales face au risque inondation :

- α Développement des actions de connaissance et de conscience du risque destinées aux populations et aux acteurs de la gestion de crise,

- α Amélioration de la connaissance du phénomène d'érosion/ruissellement et mise en œuvre d'actions de prévention,

- α Meilleure appréhension du risque de submersion marine et réalisation de travaux sur les ouvrages.

Grâce au travail de concertation réalisé depuis dix ans pour l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), l'IIBO a été désignée pour réaliser et porter ce PAPI. Vingt et un maîtres d'ouvrage se sont engagés dans ce projet. Pour que ces derniers puissent bénéficier de subventions pour leurs actions en faveur de la lutte contre les inondations, l'IIBO a répondu à l'appel à projet PAPI du Ministère de l'Ecologie. La Commission Mixte Inondation (CMI) a labellisé le PAPI des bassins versants de l'Orne et de la Seulles le 17 octobre 2012.

La convention cadre relative à sa mise en œuvre sur le territoire a été signée par l'IIBO, l'Etat, le Conseil Régional de Basse-Normandie, les Conseils Généraux du Calvados et de l'Orne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le 22 juillet 2013. Les maîtres d'ouvrage ont désormais la possibilité de déposer leur dossier de demande de subvention pour chaque opération auprès des financeurs, via l'IIBO.

LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI SUR LE TERRITOIRE

Les actions suivantes inscrites au PAPI ont ainsi été engagées :

- α Sur le territoire du SAGE Orne amont, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne a ainsi démarré la première phase opérationnelle de son programme d'aménagements des bassins versants de la Thouane et de la Sennevière. Il s'agit, dans un premier temps, de remplacer les ouvrages d'art et de réaliser les études complémentaires à certains aménagements (décaissement de lit majeur, réalisation de zones de stockage, création de merlons, etc.).



Commune de MORTREE à Guichaumont, le 16 Décembre 2012, CDC des Sources de l'Orne.

- α Sur le territoire du SAGE Orne moyenne, la commune de Saint Laurent de Condol a mis en consultation le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux aménagements déclarés d'intérêt général (plantations de 2 950 mètres de haies sur talus, création de ponts cadre et de noues ainsi qu'un ouvrage de rétention) du bassin versant du Coupe-Gorge.

Sur le territoire du SAGE Orne aval-Seulles, la commune de Mondeville a notifié son marché de maîtrise d'œuvre en septembre pour l'opération de restauration des berges dégradées de l'Orne au droit de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Par ailleurs, la commune de Ver-sur-mer a démarré en septembre dernier, la première phase de travaux relative à l'opération de confortement de la digue qui avait été très dégradée lors de la tempête Xynthia.



Ver sur Mer, le 28 février 2010

Enfin, l'IIBO assiste les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ou un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prescrit pour la matérialisation des repères de crues sur leur territoire. Un questionnaire a été envoyé aux 94 communes concernées des bassins versants de l'Orne et de la Seulles afin de déterminer lesquelles souhaitent s'inscrire dans cette démarche collective. A ce jour, une vingtaine de collectivités se sont engagées au côté de l'IIBO et des services de l'Etat pour faire vivre la mémoire du risque. L'étude ayant pour objet l'analyse des données existantes relatives aux crues et aux repères de crues mais également la détermination de nouveaux sites d'implantation devrait débuter à la fin de l'année 2013.



ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des milieux stratégiques pour la qualité de l'eau et des habitats d'une grande richesse biologique. Afin de répondre aux enjeux relevant de la sauvegarde et de la reconquête des zones humides sur le Bassin de l'Orne et de la Seulles, l'IIBO a recruté en Mai dernier un technicien « zones humides ».

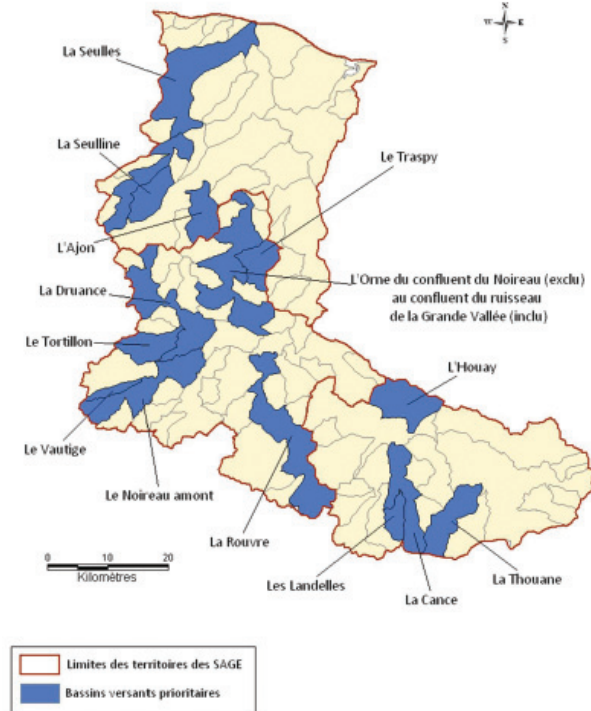
Sur des secteurs prioritaires définis sur les trois SAGE, le technicien va intervenir auprès des collectivités afin de les accompagner sur cette thématique, notamment au travers des documents d'urbanisme. L'objectif sera de permettre l'appropriation de l'inventaire des zones humides de la DREAL et de faire émerger des expériences pilotes de restauration.



Pour les collectivités intéressées par une démarche d'aménagement ou de protection des zones humides sur votre territoire, n'hésitez pas à contacter le technicien zones humides au 02.31.57.12.61.

*Mathieu Le Pavoux
Technicien zones humides
IIBO*

Bassins versants prioritaires pour la gestion et la préservation des zones humides



Actualités du territoire Orne amont

JOURNÉE DÉCOUVERTE

Le 24 juin dernier, la cellule d'animation en partenariat avec la ville d'Argentan et le PNR Normandie Maine, a organisé une journée découverte à l'intention des 3 CLE des SAGE de l'Orne, au lieu-dit « Le Clos Menou ».

Cette journée portait sur la thématique « trame verte et bleue » et s'articulait autour d'une présentation théorique de Gabriel Soulard (PNR Normandie Maine) et d'une application pratique sur la ville d'Argentan présentée conjointement par Messieurs Letot et Lelièvre.



© IIBO
Le Clos Menou



© IIBO
Passerelle en bordure de l'Orne au Clos Menou

Le projet sur le Clos Menou consiste à un aménagement des berges de l'Orne permettant d'allier mise en valeur et gestion de la biodiversité.

Extrait de la brochure du PNR Normandie Maine de mars 2013 : « la trame Verte et Bleue est la traduction juridique, d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres (haies, espaces agricoles, boisements...) et aquatiques (cours d'eau, zones humides...). de la ville à pied ou à vélo.

Elle est identifiée dans les Schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que dans les documents d'urbanisme. C'est un outil d'aménagement du territoire visant à lutter contre la séparation et l'isolement, par certains usages du sol, des espaces qui abritent la faune et la flore »

L'aménagement du clos Menou a été financé dans le cadre d'un appel à projet sur la trame verte et bleue. Cependant, il s'inscrit dans un projet plus vaste de la ville d'Argentan dit « Au fil de l'Orne », qui vise à valoriser les rives de l'Orne et permettre la traversée.

Contacts : Gabriel Soulard - Parc Naturel Régional Normandie Maine 02 33 81 75 75 et Messieurs Letot et Lelièvre - Service technique de la ville d'Argentan 02 33 67 17 88



Orchis pyramidal et Ophrys abeille

© IIBO

Pour en savoir plus :

www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr

www.parc-naturel-normandie-maine.fr/agir/trame_verte_et_bleue.html

Actualités du territoire Orne amont

Bassin de la Thouanne et de la Sennevière

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

2013 fût l'année de la concrétisation des projets pour la communauté de communes des Sources de l'Orne avec le lancement des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau. L'objectif poursuivi est de retrouver la fonctionnalité des rivières et de favoriser la vie aquatique tout en conciliant les activités agricoles présentes sur le territoire.

Ainsi, cette année :

- α 5,8 km de berges ont été entretenues,
- α 30 points d'abreuvement ont été installés,
- α 11 points de franchissement ont été aménagés,
- α 5 passages busés ont été retirés,
- α 7 km de clôtures ont été posées.



Entretien de la végétation

© Cdc Sources de l'Orne

Contact : Camille Roullier

CdC des Sources de l'Orne 02 33 28 88 87



Gué réaménagé avec pose de clôture

© Cdc Sources de l'Orne

Ce projet est une réussite dans le sens où la grande majorité des riverains a adhéré à ce programme. C'est cette mobilisation collective, associée à l'appui des partenaires techniques et financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Régional Basse-Normandie et le Conseil Général de l'Orne, qui permettra d'avancer sur le long chemin de la reconquête du bon état des cours d'eau.

La communauté de communes espère que le bon départ de ces travaux amènera d'autres projets, plus ambitieux, dans la restauration et la préservation des milieux aquatiques.



Abreuvoir en descente aménagée

© Cdc Sources de l'Orne

Actualités du territoire Orne amont

AMÉLIORATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR L'ORNE : L'EFFACEMENT DU MOULIN DE MESNIL-GLAISE



Réalisés au mois d'Août, les travaux d'effacement des seuils et du vannage de Mesnil-Glaise vont permettre de rétablir la continuité écologique sur cette portion de l'Orne.



L'Orne à Mesnil-Glaise : Vannage avant / après (vue de la rive droite)

Le contexte :

La présence d'ouvrages est le principal facteur limitant l'atteinte du bon état écologique sur l'Orne. Le Moulin de Mesnil-Glaise faisait partie des ouvrages les plus impactant en matière de continuité écologique, celui-ci avait été classé ouvrage prioritaire à rendre transparent dans le cadre du grenelle de l'Environnement.

Le SETEOrne (Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne, devenu SyMOA) a ainsi fait réaliser en 2011 avec l'accord de son propriétaire, une étude visant l'effacement du vannage de ce moulin qui n'avait plus aucun usage depuis de nombreuses années.

Les travaux :

C'est la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne qui a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux, financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les travaux ont consisté à démanteler le vannage et à araser le seuil du moulin, ainsi qu'un autre seuil situé en amont. L'ancien muret en rive gauche a été supprimé et remplacé par une banquette graveleuse ainsi qu'un enrochement qui permettra de protéger la tête de l'île. Le Fleuve a depuis retrouvé un écoulement plus naturel, diversifié et une transparence complète du point de vue de la circulation piscicole.



Vannage avant / après (vue de l'aval)

SAGE Orne amont : où en sommes nous ?

L'année 2013 a été intense pour la CLE et ses acteurs associés. Après avoir validé sa stratégie en juin 2013, le bureau d'étude SCE et les Comités de relecture ont travaillé à la rédaction des documents du SAGE. Le projet de SAGE a été présenté en CLE le 29 octobre 2013. Cette réunion était co-animée par SCE et le cabinet juridique Paillat-Conti-Bory afin de rappeler les enjeux juridiques du SAGE dans le cadre de sa mise en œuvre. Les documents définitifs du SAGE présentés à la CLE le 6 décembre 2013 ont été approuvés à la majorité des voix. Ils vont être soumis à la consultation des assemblées puis à l'enquête publique.

Actualités du territoire Orne moyenne

OUVRAGES HYDRAULIQUES : UNE IMPLICATION FORTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUISSE NORMANDE SUR LE SAGE ORNE MOYENNE

SAGE Orne moyenne et gestion des ouvrages hydrauliques



Pont d'Ouilly

Une des priorités du SAGE Orne moyenne est la réduction de l'impact des ouvrages hydrauliques sur la continuité écologique des rivières.

La masse d'eau HR 306 (nomenclature européenne), qui traverse une grande partie du territoire de la Suisse Normande n'atteint pas le bon état visé par la directive européenne cadre sur l'Eau. Le cumul de flux de pollutions diffuses dans ce cours d'eau, associé à la perturbation de son état physique explique cet écart à l'objectif de bon état. Sur ce tronçon l'Orne est physiquement modifiée sur 70 % de son linéaire (39 kilomètres) par 29 ouvrages hydrauliques. Certains de ces ouvrages perturbent la libre circulation des poissons.

La CLE Orne moyenne a défini dans le SAGE des dispositions et règles spécifiques sur la gestion des ouvrages, dont leur transparence aux crues morphogènes. Sans remettre en cause l'existence des ouvrages hydrauliques bloquant le transit sédimentaire, la règle du SAGE réduit la perturbation en s'appuyant sur la mise en œuvre des modalités de gestion de ces ouvrages. Cette approche juridique a été complétée par un programme d'actions sur les ouvrages de l'Orne et ses principaux affluents. Résultat d'un long travail de concertation avec les différents usagers du fleuve, les représentants des collectivités et ceux de l'Etat, ce programme est basé sur un consensus entre les objectifs de bon état des rivières et le maintien des usages de la rivière, dont l'hydroélectricité et le canoë-kayak.



Barrage de La Courbe, barrage fonctionnel

La stratégie a été d'envisager par tronçon de cours d'eau :

- α Une réflexion sur le devenir des ouvrages faisant l'objet d'un usage existant tel que l'hydroélectricité, le canoë-kayak ou un parcours de pêche en milieu lentique, avec des aménagements spécifiques du type abaissement et installation de systèmes de franchissement, et mode de gestion adapté des vannages.

- α l'effacement en premier lieu des ouvrages ne présentant pas ces caractéristiques.

Ce programme d'actions doit à présent être précisé et repris par des maitres d'ouvrages du bassin.

Cette dynamique de reconquête de la qualité morphologique des cours d'eau, initiée par la communauté de communes de la Suisse Normande, doit être encouragée sur ce bassin manquant considérablement de maitres d'ouvrages compétents pour la réalisation de travaux sur les rivières et les bassins versants.

Une implication remarquable de la Communauté de communes de la Suisse Normande



Brèche au barrage de la Faverie

La Communauté de Communes, soucieuse d'apporter une cohérence dans l'avenir des barrages sur le cours de l'Orne, a approuvé le programme prévisionnel d'interventions sur les ouvrages hydrauliques 2011-2014, tel que préconisé par le SAGE. Elle a également décidé de réfléchir à l'éventualité de la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de restauration de la continuité écologique au titre de l'intérêt général.

C'est pourquoi elle s'est récemment engagée à porter une étude de définition du programme opérationnel de restauration de la continuité écologique sur la masse d'eau HR 306 (de Pont d'Ouilly jusqu'à Mutrécy). Un groupe de travail constitué notamment des services de la Police de l'Eau, de l'Onema, des financeurs (Agence de l'Eau, Région et Conseil Général), de la fédération de Pêche, de la CATER et de l'IIBO reste aux côtés de la Communauté de Communes pour l'accompagner dans cette démarche.

Actualités du territoire Orne moyenne

HAUTE ROUVRE : AGIR SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

Après plusieurs années à œuvrer à la restauration et à l'entretien des berges de la Rouvre en vue d'améliorer sa qualité biologique, le Syndicat de la Haute Rouvre est devenu en 2011 le Syndicat Mixte de Restauration des rivières de la Haute Rouvre. Cette évolution a été l'occasion, pour la structure, de se doter de compétences lui permettant désormais d'agir sur l'ensemble du bassin sur différentes problématiques liées à l'eau comme la qualité de l'eau potable, des milieux aquatiques et non plus uniquement des berges du cours d'eau.



Haie sur talus

En partenariat avec le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Houlme, une étude et des actions ont été engagées dans le but de réduire la contamination de l'eau par les pesticides.

Ce travail a été mené sur une zone du bassin, ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité par la Chambre d'agriculture pour le compte du SIAEP du Houlme, et identifiée comme assez contributive à la pollution par les phytosanitaires.

Les parcelles de cette zone ont été analysées en fonction du risque d'érosion, de transfert, de la qualité du bocage et de leur contribution à la vulnérabilité du cours d'eau.

Au final 1 021 ha ont été caractérisés (soit 318 parcelles). 54 % de ces surfaces présentent un risque fort, 30 % un risque moyen et seulement 16 % un risque faible. (Cf. carte)



Coulée de boue sur une entrée de champs en bas de parcelle

Carte du bassin versant de la Rouvre

Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre; Tel : 02-33-96-28-25
Conception et réalisation: S.Letoup



Comment agir ?

Sur 318 parcelles, 161 ont été retenues afin de mettre en place des solutions telles que :

- La création de talus plantés de haies et si besoin de fossés à redent
- Le déplacement d'entrée de champs
- La plantation de bandes enherbées sur fossés (dans le cadre des MAEt)
- La création de haies « à plat »
- Le confortement de talus
- Le regarnissage de haies

Le coût estimatif de l'opération s'élève à environ 373 500 euros, financé à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 20 % par le Conseil Régional de Basse Normandie. Les 20 % restant

sont à la charge des agriculteurs. Les talus font l'objet d'une attention particulière pour la mise en place de talus perpendiculaires ou obliques à la pente, le Syndicat prend en charge le coût du talus. Des travaux ont été réalisés au cours de l'année 2013, 2014 nous permettra de faire un 1^{er} point sur l'impact de ces actions. Les propositions d'aménagement issues du diagnostic s'inscrivent dans une démarche volontaire auprès des exploitants agricoles. Elles ne sont en aucun cas obligatoires.

Contact : Christophe Beaumont - Syndicat Intercommunal de Restauration Des Rivières De La Haute Rouvre
02 33 96 28 25 - syndicat.rouvre@wanadoo.fr



Haie à plat

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

Etude SERAMA - ODON

ENTRETIEN AVEC HÉLÈNE LAINE, CHARGÉE DE MISSION À LA CATER DE BASSE NORMANDIE

La CATER a suivi en 2010 une "Etude diagnostique des milieux aquatiques et des phénomènes d'érosion et de ruissellement sur le bassin versant de l'Odon"

1/ Vous avez participé à la définition des besoins de l'étude, pourriez-vous nous rappeler brièvement quel était l'objectif de ce diagnostic ?

L'objectif de l'étude était de dresser un état des lieux du bassin versant de l'Odon afin d'identifier les problèmes et les altérations qu'il subit. Premier long affluent de l'Orne depuis la mer, l'Odon, qui traverse l'agglomération caennaise, est à la croisée de nombreux enjeux : qualité de l'eau avec baignades et pêche à pied plus à l'aval en mer via l'Orne, inondations, "coulée bleue" pour le loisir et la promenade aux portes de la ville, poissons migrateurs patrimoniaux, pêche sportive, etc. Son bon état écologique sera bénéfique à tous, et le diagnostic avait pour objectif de localiser, de quantifier et de chiffrer les actions et solutions nécessaires pour atteindre ce bon état.



Ruissellement sur parcelles cultivées

2/ Cette étude a duré 1 an, elle s'est achevée en 2011, les résultats sont-ils atteints aujourd'hui, où en est-on, quel est le programme d'actions ?

L'étude a montré que les 175 km de cours d'eau du bassin de l'Odon souffrent de problèmes semblables à ceux que rencontrent la majorité des cours d'eau de Basse Normandie : les ruisseaux des têtes de bassin sont régulièrement piétinés par le détail, ce qui entraîne à la fois un problème sanitaire mais aussi une déstructuration des berges et du lit. L'entretien de la végétation a été trop souvent abandonné ce qui entraîne la fermeture complète du milieu, empêchant toute lumière d'atteindre le cours d'eau et la vie de s'y développer.

Par ailleurs de nombreux obstacles cloisonnent le cours et fragmentent les habitats, limitant non seulement la migration des poissons (saumon, truite de mer et anguille

sont encore présents sur l'Odon) mais aussi la circulation des sédiments, indispensables à l'équilibre du cours d'eau. Les précieuses zones humides disparaissent également, et les précipitations ruissellent et érodent les plateaux. Bref, de nombreux efforts restent à accomplir !

- Quelles sont les principales contraintes/difficultés rencontrées ?

Le diagnostic se devait d'être conduit sur tout le linéaire de cours d'eau du bassin, ça n'aurait pas eu de sens de faire l'inventaire sur une berge et pas sur l'autre par exemple, ou sur le territoire d'une partie seulement des 53 communes du bassin. Une fois le consensus établi et l'information bien passée, il n'y a pas eu de difficultés particulières pour réaliser le diagnostic. Aujourd'hui, chacun doit s'approprier les résultats et se convaincre de l'enjeu pour tous que représentent la restauration et l'entretien du cours d'eau.

3/ Quel serait, d'après vous, les leviers/moyens à mettre en place afin de parvenir aux objectifs fixés rapidement ?

La satisfaction d'usages et d'enjeux locaux s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : le bon état des cours d'eau. Des efforts complémentaires doivent être encore réalisés sur de nombreux volets tels que l'optimisation de l'assainissement ou encore la maîtrise des pollutions diffuses, et le SAGE permet de les coordonner.

Concernant les actions de restauration et d'entretien du cours d'eau, l'étape suivante est dorénavant de motiver l'ensemble des collectivités à se structurer pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel, quatre communautés de communes ainsi que le conseil général sont principalement concernés sur le bassin versant. Dès lors que ces acteurs seront statutairement compétents, ils pourront s'engager à réaliser des travaux, qui seront déclarés d'intérêt général, et bénéficier d'appuis financiers de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département. Tout au long du processus qui pourrait également les amener à recruter un(e) technicienne de rivière, la CATER de Basse Normandie accompagne les collectivités dans toutes leurs démarches.

Un gros travail reste donc à faire : réussir à convaincre de l'enjeu pour tous que représente un Odon et des affluents de qualité, et se donner les moyens d'atteindre les objectifs de bon état, puis accompagner les acteurs au cours de toutes les phases d'un projet de restauration et d'entretien adaptés, depuis les sources jusqu'à l'Orne.

Contact :
Hélène LAÏNÉ
Tel. 02.33.62.25.12
helene.laine@caterbn.fr



Ruissellement sur parcelles cultivées

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

Ouvrages sur l'ODON

ENTRETIEN AVEC YANNICK SALLAVILLE, CHARGÉ DE MISSION À LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU CALVADOS

1/ Quel est la problématique actuelle sur l'Odon et ses ouvrages ?

Une étude diagnostique a été réalisée en 2010 par le bureau d'études SERAMA. Elle a mis en évidence la présence de nombreux ouvrages en plus ou moins bon état. La plupart d'entre eux n'ont plus d'usage mais continuent de perturber la continuité écologique. Or du point de vue réglementaire, l'Odon et deux de ses principaux affluents (Ajon, Douvette) sont classés en liste 1 et 2 de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Cela implique notamment que tout ouvrage existant devra être géré, entretenu et équipé dans un délai de 5 ans pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.



Radier naturel sur l'Odon

2/ Dans quel contexte sont nées les opérations que la Fédération de pêche va piloter sur certains ouvrages de l'Odon ?

Au regard de l'intérêt que représente ce bassin, notamment vis-à-vis des espèces migratrices (Saumon, Truite de mer, Lamproie fluviatile et marine), la majorité des ouvrages ont été intégrés dans la liste des ouvrages prioritaires sur le département du Calvados. Dans un souci d'efficacité, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados a mis en place un comité de pilotage pour traiter cette problématique. La Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est associée à ce comité et oeuvre directement en prenant la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration de la continuité écologique.

3/ Pourquoi la Fédération 14 s'est portée Maître d'ouvrage de la "suppression" de ces ouvrages ?

Dans le cadre de ses statuts, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour objet

la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental. A ce titre, elle apparaît comme parfaitement légitime pour porter des travaux de restauration de la continuité écologique. De plus, par le passé, elle a eu l'opportunité d'effectuer ce type d'intervention. Elle a pu alors en mesurer tous les bénéfices pour les milieux aquatiques et les espèces inféodées.

4/ Quel est l'objectif et quelles sont les échéances de ces opérations ?

L'objectif de ce projet est bien évidemment la restauration de la continuité écologique sur une partie de l'Odon. De cette manière, la rivière verra sa capacité d'auto-épuration améliorée, sa diversité en termes d'écoulement et d'habitats aquatiques restaurée, en somme des fonctionnalités naturelles pleinement retrouvées. Les échéances sont proches avec l'objectif de voir se dérouler les travaux durant le mois d'octobre.

5/ Comment se déroule la collaboration avec les élus, riverains, usagers,...ont-ils été associés ?

La première étape a été d'identifier les propriétaires des ouvrages. Dès lors, des rencontres sur le terrain ou des entretiens téléphoniques ont été organisés afin de repréciser le contexte de la démarche de la fédération et surtout connaître leurs attentes quant au devenir de leurs ouvrages. Une fois les accords oraux des propriétaires des ouvrages obtenus, les élus concernés, les riverains notamment ceux dont l'accès aux parcelles est indispensable pour la réalisation des travaux et les usagers ont été à leur tour contactés et conviés sur le terrain. L'objectif a été de leur démontrer l'intérêt écologique de telles opérations et la compatibilité avec les usages existants.



Ouvrage abandonné sur l'Odon

Contact :
Yannick SALLAVILLE
02.31.44.63.00
fd14.salaville@orange.fr

Actualités du territoire Orne aval - Seules

La CLE Orne aval-Seules, via son bureau élargi, a émis 4 avis suite à des demandes d'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement :

1. Le premier, relatif à la création de la ZAC Secteur Est située sur la commune d'Epron (14 610),
2. Le second, relatif à un projet de reprofilage du cours d'eau de la Noé qui traverse le Parc des Expositions situé au sud de Caen (14 000),
3. Le troisième, relatif au projet de rabattement de nappe et de rejet pour la Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale située sur la commune de Caen (14 000),
4. Le quatrième, relatif aux travaux connexes liés à la déviation de Loucelles (14 250).

Il n'est pas possible de rendre ces avis publics dans la mesure où ils n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral, hormis le reprofilage du cours d'eau de la Noé qui lui a reçu un avis favorable.

Un avis favorable et de principe a été émis en réponse à la consultation des assemblées dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Réglementairement, les CLE ne sont pas obligatoirement consultées pour avis sur le SRCE. L'Etat et le conseil régional ont souhaité informer et recueillir l'avis des acteurs du territoire bas-normand au-delà de ce que prévoit la procédure réglementaire.

Le site internet de l'Institution fait peau neuve

Octobre a vu la mise en service de notre nouveau site internet. Plus convivial et intuitif, nous espérons qu'il répondra à vos attentes. Un accès réservé a été prévu pour les membres de CLE, notamment pour le téléchargement des documents non publics. Chaque membre de CLE recevra donc prochainement un mot de passe lui permettant d'accéder à ces documents.

POUR NOUS CONTACTER :

Animation SAGE : Emmanuel Hénaff
 Chargée de mission PAPI : Sandrine Lécluse
 Technicien zones humides : Mathieu Le Pavoux
 Secrétariat : Anne-Sophie Forgeais
 23, boulevard Bertrand, 14035 CAEN Cedex
 Tél. : 02 31 57 15 76
 Messagerie : sage.orne@calvados.fr

Animation SAGE : Marion Vécrin
 Secrétariat : Virginie Brimbeuf
 Mairie d'Argentan, 61200 ARGENTAN
 Tél. : 02 33 35 61 45
 Messagerie : sage.orne-amont@orange.fr



Directeur de la publication : Paul CHANDELIER
 Rédaction, conception, recueil des propos : IIBO
 Impression : ???????
 Tirage : 1800 exemplaires
 Dépôt légal : 2^{ème} trimestre _ N°ISSN 1766-6384